

Communauté de communes Thelloise

REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-A-004 en date du 6 novembre 2025, Monsieur le Président de la Communauté de communes Thelloise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes Thelloise (Oise). Monsieur Jacques NICOLAS a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 31 juillet 2025.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 décembre 2025 à 8 heure au samedi 17 janvier 2026 à 17 heures. Le **dossier d'enquête publique se compose des pièces suivantes** :

- Les pièces administratives (délibérations, bilan de la concertation, arrêté d'enquête publique, annonces légales...) ;
- Le projet de SCoT arrêté en Conseil communautaire le 10 juillet 2025 :
 - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
 - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ;
 - Les annexes :
 - Le diagnostic territorial ;
 - La justification des choix retenus ;
 - L'analyse de la consommation foncière au cours des 10 années précédant le projet de révision du SCoT et la justification des objectifs fixés par le SCoT ;
 - L'Etat Initial de l'environnement ;
 - Le rapport environnemental et son résumé non technique
 - Les fiches outils ;
 - Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées émis lors de la phase de consultation, ainsi que la réponse à l'avis de l'autorité environnementale (MRAe).

Le Commissaire Enquêteur recevra le public au cours de plusieurs permanences :

Lieux d'enquête	Jour	Horaire
Mairie d'Angy 4, place Henri-Barbusse 60250 ANGY	Lundi 15 décembre 2025	15h-18h
Mairie de Noailles 1, rue de Paris 60430 NOAILLES	Jeudi 18 décembre 2025	10h-12h
Communauté de communes Thelloise 7 avenue de l'Europe 60530 NEUILLY EN THELLE	Mardi 6 janvier 2026	10h-12h
Mairie de Cires-lès-Mello 7 Rue de la Mairie, 60660 CIRES-LES -MELLO	Vendredi 16 janvier 2026	10h-12h
Mairie de Chambly Place de l'Hôtel de ville, 60230 CHAMBLY	Samedi 17 janvier 2026	9h-11h

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de révision du SCoT sera également déposé et consultable en **ligne** :

<https://www.registre-numerique.fr/scot-thelloise>

<https://www.thelloise.fr/amenagement-du-territoire-urbanisme/coherence-territoriale/scot>

Le public pourra formuler ses observations **soit** auprès du Commissaire Enquêteur au cours des permanences, **soit** en les consignant sur les registres papier ouvert à cet effet dans les lieux de permanences et aux mairies de Précý sur Oise 49 bis Rue Charles de Gaulle, 60460 Précý-sur-Oise et de Sainte Geneviève 2, rue Maurice Bled 60734 Sainte-Geneviève, **soit** en les déposant sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/scot-thelloise> **soit** en les envoyant par mail à l'adresse : scot-thelloise@mail.registre-numerique.fr à l'attention du Commissaire Enquêteur, **soit** en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur **Communauté de communes Thelloise ,7 avenue de l'Europe 60530 NEUILLY EN THELLE** , qui les visera et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes Thelloise, dès démarrage de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant 1 an, au siège de la Communauté de communes Thelloise, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Thelloise à l'adresse suivante : <https://www.thelloise.fr/amenagement-du-territoire-urbanisme/coherence-territoriale/scot>

Le projet de révision du SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Le Président de la Thelloise

